



ASSOCIATION GENEVOISE DES TIREURS VETERANS

Règlement du championnat genevois individuel (CG) du tir au pistolet à l'air comprimé (PAC)

Bases

Ce concours organisé chaque année par l'Association Genevoise des Tireurs Vétérans (AGTV) pour les disciplines de tir au pistolet à l'air comprimé, est tiré par des membres de l'AGTV.

Le calendrier décidé par le comité AGTV est publié au début de l'année.

Catégorie d'âge

Dames et hommes tirent dans la même catégorie d'âge.

Vétérans (V) - 60 à 69 ans

Séniors Vétérans (SV) et Vétérans d'Honneur (VH) - 70 ans et plus

Si une catégorie n'arrive pas à un minimum d'inscription de six tireurs, ces derniers tirent dans la catégorie précédente.

La catégorie doit figurer sur la feuille de stand.

Armes et positions

Pistolet air comprimé debout et une seule main. Le tireur peut choisir une seule discipline : tir à bras franc ou tir sur appui.

Programme de tir

Essais - libres

Concours - 40 coups en 4 séries de 10 coups en 75 minutes pour le tir à bras franc ainsi que pour le tir avec appui

Classement

Le classement des tireurs se fait par l'addition des 40 coups. En cas d'égalité de points :

1. La meilleure 4ème série
2. Le nombre de coups profonds le plus élevé
3. L'âge le plus élevé.

Finale

Si dans une catégorie (V ou SV/VH) se présentent moins de 8 participants classés, ils tirent avec les tireurs de l'autre catégorie. Les tireurs à bras franc et tireurs sur appui classés tirent tous en même temps.

Programme

5 minutes de préparation

nombre de coups d'essais illimités en 5 minutes
10 coups, 75 secondes par coup, tir commandé

Marquage au dixième

Classement de la finale

Le classement se fait à l'addition de toutes les passes du programme et de la finale. Il est fait séparément par catégorie (V-SV/VH) si le nombre de participant est de 8 par catégorie, sinon le classement est global. Un classement séparé est proclamé par discipline (bras franc – tir sur appui), sur le même principe.

En cas d'égalité de points :

1. Le meilleur résultat de la finale
2. Le nombre de coups profonds le plus élevé de la finale
3. L'âge le plus élevé

Proclamation des résultats

La proclamation des résultats se fait au terme du programme de tir de la finale.

Le premier de chaque catégorie sera déclaré Champion Genevois des Vétérans pour la catégorie et la discipline particulière.

Le deuxième classé sera déclaré Vice-Champion Genevois des Vétérans

Les 5 premiers reçoivent une carte-prime, respectivement de 30, 20, 10, 8 et 6 CHF.

Les distinctions et cartes-primés seront remises lors de l'Assemblée Générale.

Dispositions particulières

Les réclamations et recours concernant le tir se font sur place et seront traités oralement par les commissaires compétents.

La Commission Technique de l'AGTV statue définitivement.

Les participants acceptent les programmes et les règlements qui leur sont proposés.

Finance de participation

Le montant perçu par l'ASTV se monte à CHF 18.00.

Disposition finale

Le présent règlement remplace tous les règlements du championnat genevois individuel du tir au pistolet à l'air comprimé (PAC) de l'AGTV de dates antérieures qui sont ainsi annulés.

Adopté par le Comité de l'AGTV lors de la séance du 21 mars 2023

Daniel Rossier - président